



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PORTNEUF
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT # 454-18 MODIFIANT LES MODALITÉS D’AFFICHAGE DES AVIS PUBLICS

**AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF**

À L’EFFET QUE le 9 juillet 2018, le conseil municipal de Saint-Léonard-de-Portneuf a adopté le Règlement # 454-18 modifiant les modalités d’affichage des avis publics. Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

L’objet de ce règlement vise à préciser les nouvelles modalités d’affichage des avis public sur le territoire de Saint-Léonard-de-Portneuf.

Une copie de ce règlement est disponible, pour consultation, au bureau de l’hôtel de ville, situé au 260, rue Pettigrew, Saint-Léonard-de-Portneuf, durant les heures de bureau.

Saint-Léonard-de-Portneuf le 24 juillet 2018.

Nancy Clavet
Directrice générale et secrétaire-trésorière